

DÉBAT PUBLIC SUR L'ARC DE DIERREY

Dissiper les zones d'ombre de l'autoroute du gaz

Le projet de gazoduc qui devrait traverser l'Aube en 2013 suscite des inquiétudes. Des débats locaux permettent d'y répondre

Pascal DOLAT

L'Arc de Dierrey - le projet d'autoroute du gaz qui doit assurer le transport du gaz naturel par une canalisation de 300 km entre Cuvilly (Oise) et Voisines (Haute-Marne), via la Seine-et-Marne et l'Aube - a rassemblé une cinquantaine de personnes, lundi soir, au restaurant du Parc des expositions de Troyes. Cette réunion, animée par Patrick Legendrand, président de la commission du débat public de Dierrey, faisait suite à celle du 5 octobre à Bar-sur-Seine.

Le jeu des questions-réponses a permis au public de mieux mesurer les impacts environnementaux, économiques et sociaux de ce chantier de 700 millions d'euros. Sa mise en service est prévue en 2013. Au total, vingt et un débats publics sont programmés d'ici au 18 janvier 2010.

« La demande de gaz pour 2013 dépasse de 50 % les capacités existantes à l'entrée sur le terri-



Une cinquantaine de personnes ont participé à la seconde réunion tenue dans l'Aube

toire, à Taisnières », justifie Pierre-François Hugon, directeur du projet GRTgaz, le maître d'ouvrage. Et de préciser que sur les 32 000 km de canalisations de gaz sur le territoire, 7 000 km constituent le réseau des « autoroutes ».

Enfouie à 1 m de profondeur, la canalisation en acier de 1,20 m de diamètre empruntera, dans la mesure du possible et à 10 m en parallèle, le tracé de la canalisation existante, notamment sur la

section Dierrey-Voisines.

Indemnisations

Des indemnisations spécifiques sont à la clef, pour pertes de productions agricoles, etc.

Des indemnisations plus classiques sont envisagées pour la servitude de passage. Ce type de tranchée nécessite une emprise d'environ 30 m de large pour le chantier. La terre retirée est réutilisée pour le remplissage de la fouille.

Lundi soir, des inquiétudes se sont également exprimées quant à l'impact sur les zones sylvicoles et au risque de rupture de réseaux de drainage ou d'irrigation.

« Il est prévu qu'un état des lieux tienne compte des spécificités de chaque parcelle traversée », rassure encore M. Hugon.

Prochain rendez-vous local
Mercredi 28 octobre, 18 h 30,
Nogent-sur-Seine (agora).